

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARILLAC-LE-FRANC

LE 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois le 29 juin à 19 heures,

Les membres du conseil municipal de la commune de Marillac-le-Franc se sont réunis en session ordinaire dans la salle communale sur convocation adressée par le Maire, le 27 juin 2023, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : BARDOULAT Pierre, Maire ; BOURDIER Nicolle, BOISSEAU Marie-Hélène, MANDAVY Pascal, Adjoint ; AUTANT Éric, DENIS Yannick, GRELBIN Suzanne, HENRARD Patrick, LESBARRERES Philippe, POUTHIER Delphine, RAMSDALE Phillip, SANSREFUS Evelyne

Absents excusés : BORREGA Yann, LAVERGNE Marie-Claire

La séance a été ouverte à 19 heures sous la **présidence de Monsieur Pierre Bardoulat, maire.**

En application des dispositions des articles L.2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne **Madame Marie-Hélène Boisseau comme secrétaire de séance.**

Le quorum est de 8.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 25 mai 2023
- Subventions aux associations
- Indemnité de gardiennage église 2022
- Locations salle des fêtes et salle des associations
- Délibération pour l'achat du terrain Paillot
- Travaux bâtiments et voirie
- Projet API
- Avant-projet city-stade
- Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 25 mai 2023

Le compte-rendu du conseil municipal du 25 mai est adopté à l'unanimité.

2. Subventions aux associations

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à voter comme chaque année un certain nombre de subventions à différents organismes et œuvres à caractère social. A l'unanimité, le Conseil vote les subventions suivantes :

Nom de l'association	Somme attribuée en euros
ADAPEI	150
ADMR	300
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	150
ANCIENS COMBATTANTS	200
AMICALE DES CHASSEURS	300
COMITE DES FETES	600

COMITE DE JUMELAGE BIRKENAU	100
RESTOS DU CŒUR	600
SECOURS POPULAIRE	600
TED 16	200
UNIS VERS LANGUES	100
VISITEURS DE MALADES	100
TOTAL	3400

3. Indemnité de gardiennage église 2022

A l'unanimité, le conseil vote une indemnité de 200€, attribuée à Christelle Pacaud pour le gardiennage de l'église.

4. Locations salle des fêtes et salle des associations

A l'unanimité, le conseil décide d'un forfait de 50€ pour la location d'une journée (8h-19h) de la salle des associations. Les tarifs de location des bâtiments communaux sont donc les suivants :

	1 journée	Week-end
Salle des associations (particulier de la commune uniquement)	50€	100€
Salle des fêtes (particulier de la commune)	50€	150€
Salle des fêtes (particulier hors commune)	50€	250 €

5. Délibération pour l'achat du terrain Paillot

A l'unanimité, le conseil décide l'achat du terrain de M. Paillot (1598m²) situé en face du stade, pour le prix de 500€.

6. Travaux bâtiments et voirie

- L'entreprise DUBOIS a fini la deuxième passe au niveau des routes communales et des chemins.
- Le site des Pradelles a été nettoyé
- Il reste quelques menus travaux à effectuer à la station d'épuration
- Abattage d'arbres prévu rue du grand plantier (devis : 660€TTC) et à la Mirande (240€) par l'entreprise MD Paysages

7. Projet API

MH Boisseau présente le concept de supérette autonome API, à la suite de la visite de M. Grammatico, co-fondateur de l'entreprise. Le conseil se déclare plutôt favorable à l'implantation de ce type de magasin sur la commune.

8. Avant-projet City-stade

Des contacts ont été pris avec 3 entreprises : Daniel Odoo, Kube aménagement, Agorespace. Des devis précis sont en attente pour :

- Un terrain multisports (26x14m) avec gazon synthétique
- Des agrées de Fitness
- Un skate-park (25x10 m)

- Un parcours de santé

Le terrain multisports pourrait se situer à l'emplacement actuel de la plateforme de végétaux et de gravats.

9. Questions diverses

- Eric Autant informe que les travaux d'isolation du presbytère devraient commencer fin septembre.
- En raison d'un concert organisé par le restaurant « Chez Baby », la place de l'église ainsi qu'une partie de la rue de La Rochefoucauld seront interdites à la circulation le 8 juillet de 16h à 7 heures.
- La frairie et le bric-à-brac ont lieu les 2 et 3 septembre.
- Le repas des aînés (avec spectacle) est fixé au 16 septembre.

La séance est levée à 21h30.

Prochain conseil municipal : le 24/08 à 19h

Le conseil municipal après en avoir délibéré,
Adopte à l'unanimité ce procès-verbal lors de la séance du conseil municipal du
Les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,
Pierre BARDOULAT

La secrétaire de séance,
Marie-Hélène BOISSEAU